

LA LÉGIONELLOSE ET LE TRAVAIL

«La légionellose ne touche pas que les légionnaires»

POINT DE REPÈRE

La légionellose est une maladie infectieuse pulmonaire qui frappe environ 1 000 personnes par an en France.

Non contagieuse, elle est due à un microbe, la légionella qui peut se retrouver dans tous les milieux aquatiques naturels ou artificiels.

L'homme s'infecte en respirant un aérosol contaminé. Son taux de mortalité est élevé chez les personnes fragilisées (13 à 20%).

LES SIGNES D'ALERTE

- Vous toussiez.
- Vous êtes essoufflé.
- Vous avez de la fièvre.

La légionella se multiplie dans l'eau à une température optimale de 35° à 45°.

Toutes les professions en contact avec de l'eau contaminée sous forme d'aérosol peuvent être concernées via les circuits de distribution d'eau chaude sanitaire, les systèmes de climatisation, les tours aéro-réfrigérantes, les appareils de nettoyage à haute pression, les fontaines décoratives...

QUELS EFFETS

- La légionellose peut être bénigne et passer inaperçue, se manifester sous forme d'un syndrome grippal dit Fièvre de Pontiac guérissant en 2 à 5 jours sans traitement ou d'une véritable pneumonie appelée «Maladie des Légionnaires» (toux, fièvre, malaise général, douleurs musculaires).
- Les personnes âgées, immunodéprimées, atteintes de certaines maladies pulmonaires, sont particulièrement sensibles. Le tabac et l'alcool sont aussi des facteurs de risque.
- Une radiographie pulmonaire et un bilan sanguin permettent de faire le diagnostic.

Quelques conseils

PROTECTION COLLECTIVE : PAR L'EMPLOYEUR

- > Installez les tours aéro-réfrigérantes à distance des habitations et prévoyez un accès facile pour l'entretien et le nettoyage.
- > Respectez les règles prévues afin de garantir la sécurité des utilisateurs.
- > Prévoyez une maintenance régulière des tours aéro-réfrigérantes et des systèmes de climatisation.
- > Prévoyez une maintenance régulière des installations sur le réseau d'eau chaude : démontage, détartrage, rinçage, désinfection à la javel et choc thermique (eau à 70° pendant 30 minutes), purge hebdomadaire à l'eau chaude de tous les points d'usage, évitez bras morts et ballons (utilisez des échangeurs à plaque).

> En cas de maladie, une enquête d'entourage professionnel et familial est nécessaire pour déterminer une source de contamination potentielle. La déclaration aux autorités sanitaires est obligatoire.

PROTECTION INDIVIDUELLE : TOUS CONCERNÉS

- > Utilisez une protection respiratoire adaptée lors des interventions (masque protecteur vis-à-vis des aérosols biologiques de type FFP3-SL, voire avec ventilation assistée si le risque est important).
- > Prévoyez le démontage, le détartrage, le rinçage et la désinfection hebdomadaires des pommeaux de douches, des mousseurs, des robinets.
- > Laissez couler l'eau chaude quelques minutes avant de prendre une douche.

EN SAVOIR PLUS :

www.ast.org

Dossier risques infectieux
→ légionellose et entreprise :
conduite à tenir (AST67).